

# FILIÈRE ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

# MODULE COMMUN APA



28 heures de formation

## FORMATION

24 octobre > 27 octobre 2018

Lieu : CREPS de Chatenay-Malabry (92)

## > EN CENTRE DE FORMATION

Du mercredi 24 au samedi 27 octobre 2018  
(vacances scolaires)

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**  
8 OCTOBRE 2018



Tarif auto-financement : 392 €  
Tarif financeur : 476 €  
Frais de dossier : 20 €

La formation «Module commun APA» est un préalable obligatoire à l'entrée en formation concernant les activités physiques adaptées (APA).

L'animateur y découvrira notamment les caractéristiques des principales pathologies chroniques correspondant à une Affection de Longue Durée (ALD) ainsi que le fonctionnement lié au sport sur ordonnance.



## Public ciblé

Tout animateur qui souhaite approfondir ses connaissances et compétences dans l'accueil des personnes atteintes d'une ALD ou qui souhaite se spécialiser via une formation fédérale en APA.



## Objectifs de la formation

- Connaître l'environnement du Sport Santé et du Sport sur Ordonnance.
- Acquérir des connaissances relatives aux bienfaits et aux limites des effets de l'activité physique et sportive (APS) chez les personnes en ALD.
- Connaître les principes transversaux de la mise en oeuvre de programmes d'activité physique et sportive adaptée.
- Savoir mobiliser les outils d'évaluation permettant de suivre l'évolution des aptitudes et les effets des APS pour les publics ciblés.
- Acquérir la démarche pédagogique d'adaptation des situations aux pathologies des publics ciblés.

**CONTACT :** SERVICE FORMATION / Tél. 09 52 48 56 26  
E-mail : [formation@coregepgv-sport.fr](mailto:formation@coregepgv-sport.fr)

COREG EPGV IDF / Tél. 01 45 08 09 77 / E-mail : [info@coregepgv-sport.fr](mailto:info@coregepgv-sport.fr) / 13 rue Etienne Marcel, 75001 PARIS  
N° agrément formation professionnelle continue : 11 7534 608 75



# FILIÈRE ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

## MODULE COMMUN APA



### Pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus, dans le champ sportif (BP - STAPS - etc...) ou d'un CQP ALS option AGEE ou JSJO
- Être licencié à la FFEPGV
- Être titulaire de la formation «Culture fédérale»
- Posséder une expérience dans le domaine de l'activité physique adaptée



### Financement

Ce module s'inscrit dans le dispositif de la formation professionnelle continue : cette formation peut être prise en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

**Pour plus de renseignements, prendre contact avec le service formation ou consulter le site :**  
**[www.corepgv-sport.fr](http://www.corepgv-sport.fr)**



### Contenus de la formation

- Les notions principales dans le domaine du Sport Santé : la prévention, l'APA, la sédentarité, le Sport sur Ordonnance, l'éducation à la santé.
- Les connaissances utiles concernant les personnes atteintes d'une ALD : aspects médicaux, fonctionnels, motivationnels, sécuritaires.
- Les recommandations de pratique d'APS auprès de ces publics.
- Des apports pédagogiques : sensibilisation à la respiration, le TM6 (Test de Marche de 6 minutes), observation de publics réels.
- Les outils à disposition de l'animateur : programmes EPGV, I-programmes EPGV.



### Bénéfice métier

- Acquérir une expertise fédérale dans l'animation de personnes présentant une ALD.
- Accéder à des modules spécifiques permettant d'encadrer des programmes de prévention à destination de ces publics et ainsi développer son emploi.



**Pour aller plus loin...**  
Nous vous conseillons de suivre ensuite la formation **Gym'Après Cancer®**

